

L'ACCOLADE



PUBLIÉE 12 FOIS PAR ANNÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB
1, COLUMBUS PLAZA • NEW HAVEN, CT USA 06510-3326

mai 2008 VOLUME 11 NUMÉRO 5

Les Chevaliers lancent une série de conférences mariales

Le pape Benoît XVI déclare l'abbé McGivney « vénérable » Le fondateur des Chevaliers de Colomb franchit une étape de plus vers la canonisation

Le samedi 15 mars dernier, le pape Benoît XVI approuvait un décret reconnaissant l'héroïcité des vertus de l'abbé Michael J. McGivney, fondateur des Chevaliers de Colomb. La déclaration du pape fait avancer considérablement le procès de l'abbé McGivney en vue de sa canonisation et confère à ce curé de paroisse le titre de « vénérable serviteur de Dieu ».

Sa canonisation éventuelle ferait de l'abbé McGivney le premier prêtre né aux États-Unis à recevoir un tel honneur. « Tous ceux parmi nous qui sont Chevaliers de Colomb apprécient du fond du cœur que cette marque de sainteté soit conférée à notre fondateur, souligna le Chevalier suprême, Carl A. Anderson. La solidité actuelle des Chevaliers de Colomb porte témoignage à sa vision, sa sainteté et son idéal. »

Préoccupé par la foi et la stabilité financière des familles d'immigrants, l'abbé McGivney fonda les Chevaliers de Colomb avec la collaboration de plusieurs fidèles de la paroisse St. Mary, de New Haven, au Connecticut, en 1882. Le mouvement faisait en sorte que la foi des paroissiens soit affermie et garantissait un appui financier aux veuves et aux orphelins, en cas de décès du père de famille. L'abbé McGivney était reconnu également pour son dévouement infatigable auprès de ses paroissiens.

Né à Waterbury, au Connecticut, le



Vénérable serviteur de Dieu, l'abbé Michael J. McGivney (1852-1890), fondateur des Chevaliers de Colomb

12 août 1852, Michael Joseph McGivney était le premier-né des treize enfants de Patrick et Mary (Lynch) McGivney, dont six sont morts en bas âge. Nés en Irlande, ses parents ont immigré aux États-Unis au début du 19^e siècle. Patrick est mouleur dans une fonderie de laiton de Waterbury, où, enfant, Michael travaillera brièvement à son tour pour aider la famille.

Dès sa tendre enfance, toutefois, Michael prend conscience de sa vocation à la prêtrise. Après avoir étudié dans plusieurs séminaires, il est ordonné prêtre dans la cathédrale historique de Baltimore, au Maryland, le 22 décembre 1877, par le cardinal James Gibbons.

Le 2 janvier 1878, il reçoit sa première nomination comme vicaire de la paroisse St. Mary, de New Haven. En 1884, il est nommé curé de la paroisse

St. Thomas, de Thomaston. En janvier 1890, il est terrassé par une pneumonie dont il succomba le 14 août 1890, à l'âge de 38 ans.

Le procès de canonisation de l'abbé McGivney fut ouvert par l'archevêque de Hartford, Mgr Daniel A. Cronin, en décembre 1997. En 2000, la cause fut présentée au Vatican où elle est à l'étude par la congrégation pour la cause des saints. Grâce à ce récent décret du pape, et à l'authentification d'un miracle éventuel obtenu par l'intercession de l'abbé McGivney, celui-ci pourrait être béatifié. Par ailleurs, la canonisation exigerait la reconnaissance d'un second miracle.

Depuis l'ouverture de la cause de l'abbé McGivney, les Amis de l'abbé McGivney fournissent renseignements et ressources diverses en vue de promouvoir la dévotion privée de notre fondateur. Les membres des Amis soumettent souvent des intentions de prières ou rapportent des faveurs attribuées à l'intercession de l'abbé McGivney, et l'Eucharistie est souvent célébrée aux intentions des membres et à leurs êtres chers décédés. Bien que l'adhésion aux Amis soit gratuite et qu'elle soit ouverte à tous et toutes, les Chevaliers n'en deviennent pas membres *ipso facto*. Pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet, veuillez vous rendre sur le site www.fathermcgivney.org.

Le Mot

du Chevalier Suprême

Un vote de confiance

Récemment, la revue *Catholic Digest*, demandait à certains chefs de file catholiques, dont moi-même, de donner leur avis sur la visite du pape Benoît XVI aux États-Unis. Voici ce que j'ai écrit.



Carl A. Anderson

« Je crois que la visite du Saint-Père constitue un vote de confiance extraordinaire envers l'Église catholique des États-Unis. La visite du pape Benoît en avril, ainsi que celle du secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Tarcisio Bertone au con-

grès des Chevaliers de Colomb au Tennessee, l'an dernier, servent d'indices clairs de l'intérêt et de l'affection que porte le Saint-Père envers la communauté catholique de notre pays.

« Depuis le tout début de son pontificat, du pape centre son message sur l'amour, l'espérance et la création d'une solide culture de la vie. Je suis certain qu'il insistera sur ces thèmes tout au cours de sa visite. »

Déjà, le pape Benoît forme les Chevaliers quant à ces thèmes importants de son pontificat et sur le renouveau de l'Église. Dans son mot d'accueil envoyé en août dernier au 125e congrès suprême, il nous invitait à devenir de plus « fidèles disciples » et à nous « consacrer au service de la société par nos œuvres de charité, à nous occuper des pauvres et des malades, et à nous préoccuper des

personnes démunies quelles qu'elles soient, et ce dans l'esprit de notre fondateur, l'abbé Michael J. McGivney ».

Et lors du même congrès, le cardinal Bertone nous faisait remarquer: « Tous, nous devons faire confiance à cette Église dont nous sommes membres, et nous devons être fiers d'être membres de cette Église ».

Historiquement, devenir membre de notre Ordre c'est une façon incontournable pour un catholique de se montrer fier de sa foi. Réfléchissons dans ce sens alors que nous accueillons le Saint-Père aux États-Unis. À l'écoute de son enseignement, redoublons notre confiance, comme Chevaliers de Colomb, à pouvoir servir l'Église, nos familles et les jeunes, ainsi que le Saint-Père, nos évêques et nos prêtres.

Vivat Jésus!

Rendre hommage à notre fondateur

Suivent quelques activités que votre conseil pourrait adopter pour rendre hommage à l'abbé Michael J. McGivney, fondateur des Chevaliers de Colomb au cours des prochains mois. Le 14 août, célébrer une Eucharistie commémorative pour marquer l'anniversaire de la mort de l'abbé McGivney. Une prière pour la cause de béatification de l'abbé McGivney ajouterait un petit quelque chose à cette célébration.

Distribuer la prière à l'abbé McGivney (N° 2617 F) imprimée en anglais, français et espagnol et disponible au Service des fournitures du conseil suprême. La brochure inti-

tulée « *La vie et l'héritage de l'abbé McGivney* » (N° 2054 F) est aussi distribuée sans frais, en quantités raisonnables, par le même service. Pour commander, prière d'avoir recours à la formule de commande (N° 1 F).

Montrer le DVD de 16 minutes intitulé *La vie et l'héritage de l'abbé McGivney*. Utiliser ce document, en anglais, en français et en espagnol à la suite de célébrations eucharistiques commémoratives et d'initiations. On obtient cette vidéo, moyennant 3 \$ de frais de manutention et de transport en s'adressant aux Services fraternels. Prévoir quatre semaines entre la com-

mande et la livraison.

Adhérer aux Amis de l'abbé McGivney constitue une des meilleures façons de rendre hommage à notre fondateur. Les Amis servent de ressources d'information sur la vie, les œuvres et la spiritualité de l'abbé McGivney. Ce service propage de l'information concernant notre fondateur, reçoit des rapports de faveurs obtenues par son intercession et voit à la distribution de ses reliques. Les Amis reçoivent des mises à jour constantes touchant le progrès de la cause de canonisation de l'abbé McGivney et sont invités à partager la promotion de la dévotion à ce vénérable serviteur de Dieu. Les membres des Chevaliers de Colomb ne sont pas ipso facto admis chez les Amis et doivent choisir d'y adhérer. Le Bulletin des Amis de l'abbé McGivney est publié tous les deux mois, sauf en juillet-août, et est envoyé sans frais aux Amis. Pour adhérer aux Amis visiter le site www.fathermcgivney.org ou écrire à l'adresse ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant l'abbé McGivney, les documents concernant la cause de sa canonisation et les rapports de faveurs obtenues par son intercession peuvent être signalés aux Amis de l'abbé McGivney, 1, Columbus Plaza, New Haven CT USA 06510-3326.

Le postulateur de saint Juan Diego en visite à New Haven

L'abbé Eduardo Chávez Sánchez près d'une statue de l'abbé Michael J. McGivney au cours d'une visite à l'église St. Mary, de New Haven, le 9 mars dernier. L'abbé Chávez, postulateur de la cause de canonisation de saint Juan Diego, est en tournée de conférence parrainée par les Chevaliers, commémorant du 47e anniversaire des apparitions de Notre Dame de Guadalupe. Membre du conseil de la basilique Notre Dame de Guadalupe 14138, de Mexico, l'abbé Chávez l'auteur de *Our Lady of Guadalupe and Saint Juan Diego: The Historical Evidence* (Notre Dame de Guadalupe et saint Juan Diego: la preuve historique), chez Rowman & Littlefield, 2006. Il assiste également le conseil suprême dans la préparation du premier congrès marial international prévu pour Phoenix, en Arizona, en 2009.



Inviter les « pères »

Le premier pas conduisant à enrôler nos pères, tant les pères de famille que les pères spirituels, c'est de leur demander. Lorsqu'il s'agit de demander à un grand groupe d'hommes de signer un Document-Fiche de membre (N° 100 F), c'est d'organiser un programme d'invitation à devenir membre.

Ayez recours à votre liste des noms, adresses et numéros de téléphone de candidats éventuels, et qui servira à adresser des invitations aux membres éventuels.

Ensuite, commandez une bonne quantité d'invitations à devenir membre (N°2599 F). La carte porte l'emblème de l'Ordre et une invitation en lettres élégantes de devenir membre de l'Ordre. S'y trouve également un espace pour la signature du grand Chevalier. Les enveloppes sont fournies avec les invitations et en quantités raisonnables, sont offertes sans frais par le service des fournitures du conseil suprême. Pour commander, prière d'utiliser la formule de commande réquisition (N° 1 F).

Pour réussir ce programme, il faut avoir recours à l'approche personnelle. Demandez que les administrateurs du conseil écrivent un court message per-

sonnel dans chacune des invitations, incitant chacun à bien considérer devenir membre de l'Ordre. Faites-lui remarquer que, en devenant membre des Chevaliers de Colomb, il peut laisser sa marque dans sa communauté et sa paroisse.

Rassemblez un groupe de membres et leurs femmes pour l'envoi des invitations à chaque candidat éventuel et sa famille. Le grand Chevalier devrait se faire un devoir d'y mettre sa signature. Une semaine plus tard, téléphonez à chaque candidat éventuel pour vérifier s'il a reçu l'invitation et s'il souhaite en apprendre davantage sur l'Ordre. Si oui, fixer un rendez-vous chez lui.

Vous pouvez également, comme activité de rechange, organiser une rencontre des membres éventuels dans la salle de votre conseil, la salle paroissiale ou toute autre salle et y inviter les candidats et leurs femmes. Cette rencontre devrait comprendre un léger buffet ou une collation, un bref discours sur les Chevaliers de Colomb, et une période pour permettre aux Chevaliers actuels de rencontrer les candidats éventuels et leurs femmes.

Durant la visite/rencontre sociale, voyez à ce que les recruteurs (une

équipe mari et femme, si possible) puissent réviser la documentation promotionnelle avec les candidats éventuels et leurs femmes. Voyez également à ce que les équipes de recrutement disposent des vidéos sur le recrutement telles que L'expérience de toute une vie, ainsi que d'autres documents comme la Fiche des candidats éventuels (No 921-AF), « La grandeur d'un homme » (Formule No 4547 F), Le recrutement et la foi (No 4497 F) et évidemment, le Document-Fiche de membre (Formule No 100 F). Tous ces articles, commandés en quantités raisonnables, sont disponibles sans frais au service des fournitures du conseil suprême. Pour commander, prière d'utiliser la formule de commande (No 1 F).

Après avoir décrit l'Ordre et les avantages d'y appartenir, les recruteurs devraient demander au candidat éventuel de devenir membre, et l'aider à remplir le Document-Fiche de membre (N° 100 F).

Le recruteur doit alors donner suite à cette démarche auprès du candidat éventuel en accompagnant celui-ci à la rencontre du comité d'admissions, son initiation au Premier Degré et à ses premières réunions du conseil.

Vous occuper du Rapport fraternel dès aujourd'hui!

La date d'échéance de l'envoi du Rapport annuel d'activités fraternelles (No 1728 F) était le 31 janvier. Si votre conseil n'a pas encore donné suite, veuillez remplir le formulaire, qui se trouve dans le site Internet www.kofc.org/français/formulaires ou dans le Cahier des formulaires du rapport du conseil (No 1436 F). Ces formulaires sont essentiels à l'étude que fait l'Ordre pour enregistrer les œuvres de charité de ses membres. Les formulaires propres aux cercles et aux assemblées trouvent également dans le site Internet.

Faites honneur au pape, devenez Chevalier

Le conseil St. Matthew 10582, de Charlotte, en Caroline du Nord, a organisé une initiation au Premier Degré en l'honneur du pape Benoît XVI, et y accueillit cinq nouveaux membres. Tout au cours de l'année fraternelle 2007-



2008, toutes les initiations au Premier Degré et les investitures chez les Écuyers ont lieu en l'honneur du pape. Les membres qui sont initiés durant cette période reçoivent une édition limitée de certificats portant l'image du pape Benoît.

Le 30 Juin — Date Limite Pour Le Prix du Conseil Étoile

Aujourd'hui, c'est le moment idéal pour vérifier que vos conseils ont rempli toutes les conditions pour le Prix du Conseil Étoile en se qualifiant pour le Prix de l'abbé McGivney, le Prix du Fondateur et le Prix colombien : Parmi les conditions à remplir pour ces prix : organiser et mener au moins quatre programmes importants dans chacune des catégories du programme de service et en faire le compte-rendu en utilisant le formulaire de demande du trophée colombien que l'on peut trouver dans le Cahier de Formulaires de Rapport du Conseil (No 1436-F) ou sur le site Internet de l'Ordre et ce avant la date limite du 30 juin ; atteindre l'objectif en membres associés et l'objectif en membres assurés. Pour de plus amples renseignements sur ces prix, dites à vos conseils de consulter le manuel «S'Élever...en Servant» (No 962-F) or le Manuel du Grand Chevalier (No 915-F). Pour assurer le traitement des dossiers et pour que l'on puisse compter les adhésions pour les objectifs à atteindre pour l'année fraternelle 2007-2008, le Conseil suprême doit recevoir, traiter et enregistrer tous les documents sur l'adhésion (Formules No100-F) avant 16h30 Heure de l'Est, le 30 juin. Par ailleurs, pour compter pour les de l'année fraternelle 2007-2008, toutes les polices d'assurance doivent être émises et payées.

Élection des administrateurs en vue de l'année fraternelle 2008-2009

Le moment est arrivé de songer à choisir les chefs de votre conseil pour 2008-2009. Les chapitres 126 et 128 des règlements des Chevaliers de Colomb exigent que, chaque année, soient élus le grand Chevalier, le député grand Chevalier, le chancelier, le secrétaire archiviste, le trésorier, l'avocat, le cérémoniaire, les gardes intérieure et extérieure et les syndics.

À part les syndics, qui peuvent remplir des mandats de trois ans, les nouveaux administrateurs seront en fonction du 1er juillet 2007 jusqu'à l'élection et l'installation de leurs successeurs.

Le grand Chevalier, le député grand Chevalier et les syndics – suivant les règlements de l'évêque diocésain – choisissent le prêtre qui servira comme aumônier du conseil. Il revient au grand Chevalier de nommer chaque année l'intendant du conseil. Le secrétaire financier du conseil est nommé par le Chevalier suprême pour un mandat de trois ans.

Un membre ne peut être installé comme administrateur s'il ne s'est pas acquitté de sa cotisation jusqu'au trimestre précédent son élection. Tout défaut de s'acquitter de sa cotisation empêche également tout administrateur de poursuivre son mandat.

Après l'élection, il revient au secrétaire financier de déposer au

secrétariat du conseil suprême, le Rapport des officiers choisis pour l'année fraternelle (No 185 F), avec copies déposées auprès du député d'état, du député de district et aux archives du conseil. Le formulaire du rapport, exigé entre le 1er mai et le 1er juillet, se trouve sur le site Internet de l'Ordre www.kofc.org et dans le Cahier de formulaires de rapport du conseil (No 1436 F). Il devrait être rempli et envoyé dès après l'élection du conseil afin d'assurer que les nouveaux administrateurs reçoivent dès leur élection les publications et autres pièces provenant du conseil suprême qui leur sont utiles dans l'exercice de leur mandat.

L'une des premières responsabilités du nouveau grand Chevalier devrait être la nomination des présidents et des directeurs du recrutement, des programmes de service, du respect pour la vie, de la promotion de l'assurance et autres activités diverses. Il revient également au grand Chevalier de rapporter ses nominations aux Services fraternelles du conseil suprême en ayant recours au Rapport du personnel du programme de service (No 365 F), rapport qui se trouve sur le site de l'Ordre et dans le Cahier de formulaires de rapport du conseil (No 1436 F). Quant aux charges qui incombent aux administrateurs du conseil, consulter le dépliant No 4241 F.

Voir à faire certifier votre équipe de Degrés

La certification des nouvelles équipes des Premier et du Deuxième Degrés va bon train dans l'ensemble de l'Ordre.

Tout au cours de notre histoire, si quelques éléments de nos degrés ont été modifiés par souci d'adaptation aux diverses époques, d'autres, sont, pour ainsi dire, restés les mêmes. C'est ce message qui, à l'abri du temps, accueille les membres dans nos rangs et les engage dans leur cheminement vers la plénitude de la Chevalerie. Les Chevaliers qui obtiennent leur certification complète reçoivent une fiche de validation et une médaille à l'effigie de l'abbé McGivney qui les guidera et leur rappellera leur engagement. Les équipes du Premier Degré obtiennent leur certification du député de district qui s'assure que tous les membres de l'équipe ont bien appris leurs rôles. Tout membre d'une équipe peut provenir d'un autre conseil, mais l'équipe ne doit être responsable que d'un seul conseil. On doit assurer la disponibilité de membres de réserves disposés à remplacer les absents selon les besoins.

Les conseils doivent, autant que possible, initier leurs nouveaux membres au Premier Degré au sein de leurs propres conseils. Organiser de Premiers Degrés d'une région donnée est fort louable également, mais si l'on dispose d'un Document – fiche de membre (No 100 F) et que l'initiation régionale n'ait lieu que dans une semaine, faites avancer le candidat en offrant une initiation maison, tout en incitant ce dernier à trouver un autre candidat en vue de l'initiation régionale. Cette façon de faire permet au conseil d'atteindre ses objectifs, tandis que le nouveau Chevalier accumule une partie des points nécessaires pour le prix du Bouclier d'argent.